

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 janvier 2024 Délibération n° 2024-03

Objet de la délibération : candidature labellisation niveau 2 PAT Auxois Morvan

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical: 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 27 (dont 25 votants)

Date de convocation: 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt-deux janvier à dix-sept heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents: Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON (Montbardois);

Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne);

Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine);

Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais);

Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu);

Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

Membres excusés: Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Aurélio RIBEIRO (Montbardois); Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne); Florence DELARUE, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, (Pays d'Alésia et de la Seine); Graziella GUERRE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu); Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN





13 rue de l'hôtel de ville 21350 Vitteaux







Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID: 021-200048544-20240122-2024_03-DE

Les Projets alimentaires territoriaux, (PAT), tels que définis par l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, ont un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Dans le cadre du dispositif mis en place pour soutenir le développement des PAT sur les territoires, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a revu, par instruction du gouvernement DGAL/SDPAL/2020-758 datée du 09 décembre 2020, la procédure de reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux, en introduisant deux niveaux :

- niveau 1, pour des PAT émergents
- niveau 2, pour des PAT plus avancés, mettant en œuvre des actions opérationnelles

Cette reconnaissance officielle vise à valoriser les PAT et confère l'autorisation aux porteurs de projets d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le Ministère de l'Agriculture » régie par un règlement d'usage, ainsi qu'un logo associé.

Le projet alimentaire territorial de l'Auxois Morvan a été reconnu PAT de niveau 1 « émergent » le 7 juin 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 7 juin prochain. Pour pouvoir continuer à bénéficier de la labellisation PAT à l'issue de cette période, le projet devra avoir obtenu la reconnaissance de niveau 2 « PAT en action » à cette échéance. Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. Le bilan des actions conduites sur la période de la labellisation niveau 1 répond aux demandes du ministère et l'engagement des acteurs du territoire sur cette question alimentaire justifie la poursuite du PAT Auxois Morvan. Il s'agit de s'appuyer sur les démarches précédemment engagées pour poursuivre le PAT Auxois Morvan. Le PAT Auxois Morvan continuera à être pleinement en lien avec les initiatives portées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et les collectivités intéressées. Il sera élaboré en cohérence avec les contrats et programmes portés par le Pays Auxois Morvan, notamment le Contrat Local de Santé, le label « Territoire d'Industrie Auxois Morvan », le contrat « Territoires en action » et le programme LEADER.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour: 25

Contre:

Abstentions:

- 1) Approuve le principe de la continuation du Projet Alimentaire de Territoire à l'échelle du périmètre du PETR Auxois Morvan ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la candidature niveau 2 du Projet Alimentaire de Territoire Auxois Morvan en lien avec les contrats et politiques portés par le PETR ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Union Européenne (LEADER, FEADER), de l'Etat, du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et de tout autre financeur susceptibles d'accompagner le financement du Projet Alimentaire de Territoire Auxois Morvan.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

Président du Ro 21350 d'EUUHibr erritorial et Rural

du Pays de l'Auxo îs/Morvan

AUXOIS MORVAN

Ampliation adressée à 🖫

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or.